

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS

Projet de Loi justice :

LES DÉPUTÉS RÉTABLISSENT LE BON SENS

M2RP - LE CONSEILLER EN MOBILITÉ CARRIÈRE



Revue trimestrielle
Décembre 2018 • n°223 • 3,00 €

SOMMAIRE

SYNERGIE
OFFICIERS

le trait d'union n°223

N° 223 - 4^{ème} Trimestre 2018Revue trimestrielle d'information
du Syndicat Synergie-OfficiersAffilié à la CGC par le canal exclusif
de l'Union Fédérale des Cadres des
Fonctions Publiques (CFE-CGC)Publication inscrite
à la commission paritaire de presse
sous le n° CPPAP : 1020 S 05864
Valable jusqu'au 31 octobre 2020Synergie-Officiers
3, Bd du Palais - 5^{ème} étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73
bureau.national@synergie-officiers.comAbonnement
Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85Directeur de la publication
Patrice RIBEIRORédacteur en chef
Alain ROMANETRédaction
Benjamin ISELI, Gaëlle JAMES,
Isabelle TROUSLARD,
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les
membres de la section des retraitésMaquette et réalisation
Editions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

3 ÉDITO

4 ACTUALITÉS

- QUAND LES MÉDIAS SE TROMPENT DE
CIBLES- PROJET DE LOI JUSTICE : LES DÉPUTÉS
RÉTABLISSENT LE BON SENS

9 DOSSIER DE FOND

- M2RP - LE CONSEILLER EN MOBILITÉ
CARRIÈRE

13 GESTION

- LA REPRÉSENTATION SYNERGIE-OFFICIERS
EN CAP- LA REPRÉSENTATION SYNERGIE-OFFICIERS
EN COMITÉS TECHNIQUES

16 LU POUR VOUS

- TRIBUNE LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN
FRANCE

19 SOUVENONS-NOUS

- LES HIRONDELLES

22 LE MOT DU TRÉSORIER

23 BULLETIN D'ADHÉSION

Les élections professionnelles ont consacré le maintien strict des équilibres syndicaux.

Pas de révolution donc. Le taux de participation très élevé (10 % de plus qu'en 2014) a attiré vers les urnes une frange d'officiers qui, jusqu'alors, se désintéressaient des élections de par le mode de scrutin papier... Le vote électronique a été sans conteste un élément facilitateur pour un public qui d'habitude se détourne de la chose syndicale et qui par défaut vote pour le conservatisme.

La moyenne d'âge élevée du corps de commandement (48 ans), la plus importante des corps actifs, explique cette angoisse face à des projets novateurs susceptibles de bousculer certaines habitudes. Gageons que la déflation en cours permettra une progression des politiques revendicatives ambitieuses lors du prochain scrutin.

SYNERGIE-OFFICIERS confirme et renforce son implantation en IDF, à la PP et en couronne. En région, nous sommes le seul syndicat d'officiers représenté en CT de proximité et les interlocuteurs exclusifs des autorités départementales.

En CTR Police, SYNERGIE-OFFICIERS est là encore le seul syndicat d'Officiers à siéger et à défendre vos intérêts face au DGPN et aux directeurs centraux. Nous restons la confédération majoritaire dans



PATRICE RIBEIRO

le périmètre Police nationale. Cette précision est fondamentale à l'aube de la modification du fonctionnement des CAP d'avancement et de mutation prévue dans la réforme de la fonction publique de 2019. Cette instance verra ses prérogatives réduites à portion congrue. L'équilibre des forces se jouera désormais exclusivement dans les instances confédérales.

Dès 2019, nous remettrons l'ouvrage sur le métier avec la définition de la volumétrie du corps, la nouvelle nomenclature, la clause de revoyure, la réforme du temps de travail, les postes de commissaires à rétrocéder... la liste est longue, mais notre détermination est sans faille et notre soif de progression est inextinguible !

Bonne et heureuse année 2019 !

Patrice RIBEIRO
Secrétaire généralFLASH INFO
AVANCEMENTLa DGAFP a communiqué le taux de promouvabilité
pour l'avancement au grade de Commandant de Police.Il est fixé pour l'année 2019 À 15 % !
La CAP se tiendra le 26 mars 2019FLASH INFO
MUTATIONLe Tg de mutation devrait paraître mi-janvier.
La CAP se tiendra le 02 avril 2019

QUAND LES MÉDIAS SE TROMPENT DE CIBLE



Devant la recrudescence actuelle d'attaques médiatiques contre l'usage des armes utilisées pour le maintien de l'ordre, SYNERGIE-OFFICIERS rappelle le contexte insurrectionnel et la violence extrême auxquels sont confrontés les policiers.

Nos collègues, dans ces situations de défense de la République et des institutions, utilisent les armes non létales actuellement en dotation dans l'Administration et dans **le souci constant d'en respecter les règles d'emploi.**

Pour preuve, **aucun mort n'est à déplorer du fait de l'action des policiers** depuis le début du mouvement et **ceci doit être mis, exclusivement, à leur crédit**, alors même qu'ils sont eux-mêmes la cible de tentatives d'homicide caractérisées (incendies de véhicules, jets d'armes par destination, lynchages au sol, ...).

Être confronté pendant des heures à une foule hostile et violente, la fatigue aidant, **n'est pas une action anodine pour les policiers même**

aguerris aux techniques de maintien de l'ordre, c'est un acte de courage et de dévouement.

Il est naturellement commode pour certains observateurs, **non conscients de la haute intensité de ces affrontements**, de soupçonner les policiers de faire un usage dévoyé des moyens qui sont mis à leur disposition.

SYNERGIE-OFFICIERS dénonce avec force cette posture qui aura inmanquablement pour effet d'entretenir la haine à l'encontre des forces de l'ordre.

Pour la protection de nos collègues, SYNERGIE-OFFICIERS sera extrêmement vigilant sur toute tentative de diffamation ou de déstabilisation que des médias soi-disant bien-pensants croient pouvoir relayer en toute impunité.

Le Bureau national

PROJET DE LOI JUSTICE : LES DÉPUTÉS RÉTABLISSENT LE BON SENS



Il y a quelques semaines, SYNERGIE-OFFICIERS avait l'occasion d'évoquer le résultat hallucinant des travaux menés par le Sénat, dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi de programmation justice 2018-2022.

La demande d'audience formulée à l'époque par la confédération CFE-CGC auprès de la commission des Lois du Sénat, en amont des discussions devant y être menées, était restée vaine.

Au regard de l'entreprise de transformation par les sénateurs du projet de loi de réforme judiciaire en plébiscite pour une présence accrue de l'avocat durant la phase d'enquête, il est triste mais possible de penser que les représentants des policiers ont été sciemment écartés.





Face au spectre de plus en plus concret de la présence de l'avocat lors des perquisitions, et la nécessité de revenir sur les limitations imposées par les sénateurs aux quelques mesures du projet de loi initial susceptibles d'améliorer (un peu) l'efficacité de l'action des policiers, SYNERGIE-OFFICIERS et toute la confédération CFE-CGC se mobilisaient pour insuffler du bon sens et de la réalité aux travaux des députés qui s'amorçaient.

Entendu par la commission des Lois de l'Assemblée nationale, SYNERGIE-OFFICIERS rappelait les conditions de la genèse du projet de loi, et notamment les promesses formulées par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérard COLLOMB, d'un « choc de simplification procédurale », censé redonner du sens et de l'efficacité au travail des enquêteurs.

Pour contrer les sénateurs qui ont justifié leur volonté d'accroître la présence de l'avocat par une nécessité de mieux garantir l'équité des parties, SYNERGIE-OFFICIERS rappelait aux députés que les meilleurs garants de l'équité sont justement les policiers et les magistrats, dont seul le travail à charge et à décharge guide l'action. Jamais les représentants d'intérêts privés n'auront vocation à garantir cet équilibre, car ils ne recherchent pas la manifestation de la vérité, mais l'exonération des responsabilités de ceux qui les paient !

En persistant à caricaturer les policiers en défenseurs inconditionnels des droits des victimes face aux avocats défenseurs des droits des mis en cause, les sénateurs et autres lobbyistes pro-avocats participent gravement à la paralysie de la machine judiciaire, dont les seules victimes sont nos concitoyens les plus fragiles (et sont seulement éligibles à l'aide juridictionnelle... et encore).

En parallèle, SYNERGIE-OFFICIERS plaidait auprès des députés pour un retour à minima au projet de loi initial, qui ne reste pas satisfaisant en termes de leviers de simplification, pourtant ô combien nécessaires, mais qui comporte tout de même des mesures utiles.

Les travaux en cours à l'Assemblée nationale, qui devraient se finaliser dans les jours à venir par un vote global, permettent d'ores et déjà de constater avec satisfaction que SYNERGIE-OFFICIERS a été entendu par les représentants de cette chambre.

Pour ce qui concerne les articles relatifs à la procédure pénale, les députés sont revenus sur quasi-intégralement tous les amendements au projet votés par les sénateurs – les mêmes qui, sur les marchés de province, tiennent des discours démagogiques le week-end en exigeant plus de sévérité contre les délinquants !

Il n'est ainsi plus question de la présence de l'avocat durant les perquisitions.

- ✓ La mise en œuvre des écoutes et de la géolocalisation sera de nouveau désormais possible pour des faits punis de 3 années d'emprisonnement au lieu de 5.
- ✓ Les TSE seront de nouveau élargies aux crimes en plus de la délinquance organisée.
- ✓ La possibilité de pénétrer de force dans un domicile dans le cadre d'un ordre de comparaitre est rétablie.
- ✓ La cyber-infiltration pourra à nouveau être envisagée pour tous crimes et délits.
- ✓ La prolongation de garde à vue pourra à nouveau se faire sans que le mis en cause doive être présenté obligatoirement à l'autorité judiciaire.
- ✓ L'obligation d'information de l'avocat des mouvements de son client gardé à vue est à nouveau limitée aux auditions, reconstitutions et tapissages.
- ✓ Le "sas" permettant la poursuite de mesures décidées par le Parquet lors de l'ouverture d'une information judiciaire sera maintenu à 48 heures, mais concernera désormais toutes les enquêtes portant sur des crimes et délits punis de 3 ans d'emprisonnement.

À ces mesures initialement inscrites dans le projet de loi, les élus ont ajouté, conformément à la demande formulée par SYNERGIE-OFFICIERS, l'anonymisation possible des policiers et gendarmes lors du recueil des plaintes et main-courantes.

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite des décisions des députés, qui vont dans le bon sens.

Le chemin reste cependant encore long pour parvenir à l'objectif souhaité de réforme en profondeur de la procédure pénale.

SYNERGIE-OFFICIERS plaide pour des mesures drastiques, seules à même de garantir les moyens nécessaires aux enquêteurs pour accomplir leur mission, tellement cruciale dans la préservation de la Justice et de l'ordre républicain.

**DERNIÈRE
MINUTE**

Lors d'une convocation au Sénat du 7 novembre dernier, SYNERGIE-OFFICIERS a été sommé de présenter des excuses aux sénateurs par le président de la commission des Lois, au prétexte de crime de lèse-majesté ayant consisté à dénoncer l'emprise des lobbies et le confort grassouillet à la haute assemblée, bien loin de la France réelle qui subit une criminalité endémique. SYNERGIE-OFFICIERS ne s'excusera jamais de défendre les policiers qui, eux, risquent leur intégrité physique au quotidien et sont les derniers gardiens du socle républicain dans bon nombre de territoires.

Parce que vos métiers évoluent,
la Mutuelle Générale de la Police devient

LA MGP, POLICE NATIONALE

SÉCURITÉ PRIVÉE

LA MUTUELLE

DE — TOUTES — DOUANE

LES FORCES
DE SÉCURITÉ. POLICE MUNICIPALE

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Parce qu'aujourd'hui les missions des policiers évoluent.

Parce que de nombreux autres professionnels concourent à la protection des biens et des personnes en partageant leur but et leur éthique.

Parce que l'entraide, la solidarité, la proximité font partie de nos valeurs et sont indispensables pour réussir ces missions.

Parce que depuis 60 ans nous proposons des services et des garanties adaptés aux policiers qui les accomplissent et à leur famille.

La MGP devient la mutuelle de toutes les forces de sécurité.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

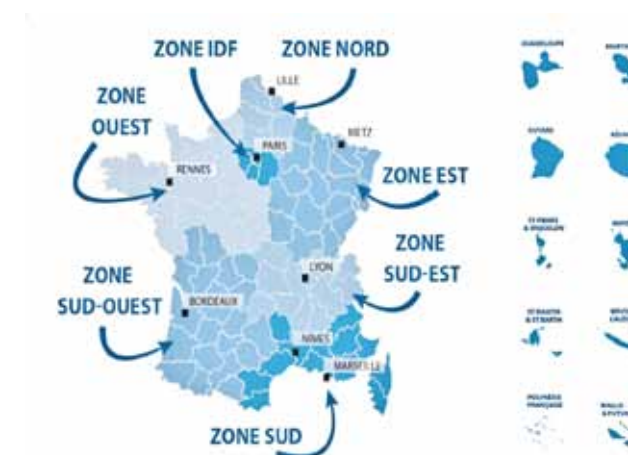
mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - Immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 11/2018 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



M2RP - le Conseiller en Mobilité Carrière

Sur le modèle des missions de reconversion de l'Armée (60 ans d'existence) et de la Gendarmerie nationale (20 d'existence), la Mission de Reconversion et de Réorientation de la Police a été créée fin 2011 au sein de la SDPAS de la DRCPN.



nale, afin d'offrir aux agents une écoute riche et diversifiée qui sait prendre en compte les spécificités des parcours de chacun. La M2RP est représentée par des équipes de 4 à 5 CMC dans chacune des 7

zones de défense en Métropole.

Otre son équipe de direction (un commissaire divisionnaire, un commandant à l'échelon fonctionnel, un secrétariat et un expert informatique), la M2RP est composée de Conseillers Mobilité Carrière (CMC), volontairement recrutés lors de la création de la Mission, dans différents corps actifs et administratifs de la Police natio-

Par ailleurs, depuis fin 2016, les CMC de la M2RP proposent un accompagnement par visioconférence aux agents de la Police nationale affectés dans les outre-Mer, en plus des contacts par téléphone et par courriel.

SES MISSIONS : ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS ET PARTENARIATS AVEC LES EMPLOYEURS.

15 CMC "Accompagnement" conseillent les agents de tous grades (d'ADS à IG) de la Police nationale qui, à travers une démarche **volontaire et confidentielle**, souhaitent mettre en œuvre un projet de transition professionnelle (conseil, définition, orientation) de mobilité ou de reconversion temporaire ou définitive hors champ Police nationale, dans la fonction publique d'État, territoriale, hospitalière ou dans le secteur privé, au sens le plus large possible.

14 CMC "Partenariat" développent un réseau de "partenariats" de proximité auprès des employeurs des secteurs publics et privés afin de promouvoir les compétences des agents de la Police nationale et de contribuer à cette mobilité ou à cette reconversion.

Le Trait d'Union a rencontré Christophe GESSET, Commandant de Police et Conseiller Mobilité Carrière en charge des Partenariats pour l'Île-de-France.

Synergie-Officiers : Peux-tu nous dire quelle est la formation initiale d'un Conseiller Mobilité Carrière (CMC) ?

Christophe GESSET : Lorsqu'un nouveau CMC arrive au sein de la M2RP, le premier stage qu'il effectuera est celui qui pose les fondamentaux du métier. Il est organisé par un cabinet de formation privée sur la base d'un programme qui a été défini par l'Armée et la Gendarmerie, lesquelles

sont présentes sur ce domaine de la reconversion depuis bien plus longtemps que nous. Et étonnamment, malgré nos différences structurelles et culturelles, les points communs sont nombreux, ce qui fait de cette longue formation (3 semaines au fort de Vincennes) en commun avec les trois "branches" du régalién, une expérience plus qu'enrichissante. Ensuite, le ou la CMC bénéficiera de plusieurs autres formations, qu'elles soient liées à la RH dans la Police ou dans le monde de l'entreprise, en passant par des approches plus originales (PNL, MBTI, etc.) destinées à mieux comprendre les attentes des agents qui nous sollicitent. Enfin, que le CMC soit spécialisé en "Accompagnement" ou en "Partenariat", il suit toutes les formations proposées afin d'être le plus complémentaire possible avec ses camarades dans le seul but d'apporter la meilleure expertise aux agents et aux entreprises qui font appel à nous. D'ailleurs, à l'instar de nos homologues Conseillers Parcours Professionnels (CPP) qui, eux, œuvrent dans le champ interne à la Police nationale, les CMC sont de véritables experts de la GRH.



S-O : Est-ce que la M2RP n'est pas être à contre-courant en "favorisant" le départ des agents titulaires de la Police nationale alors que notre pays traverse une période tendue en matière de sécurité ?

C.G : Non, absolument pas et c'est bien là tout le paradoxe. En effet, il n'est pas toujours facile pour ceux qui ont une approche disons "rudimentaire" de la GRH d'admettre que la mobilité dans le déroulement d'une carrière représente une véritable plus-value pour tout le monde. Car, qu'un agent quitte la Police définitivement en emportant avec lui son savoir-faire et donc une image valorisante de l'institution pour son entreprise d'accueil ou au contraire, qu'il réintègre nos rangs après une expérience dans

le privé où il aura appris énormément de choses dont il fera bénéficier sa "maison mère", tout le monde y gagnera en enrichissant, notamment, sa pratique d'une véritable politique de gestion des ressources humaines. Et puis, on n'a jamais amélioré les performances de son service en empêchant un de ses subordonnés de vivre sa vie sous d'autres cieux. Cette vision très moyenneuse du management est surtout réputée contre-productive.

D'ailleurs, les déclarations de M. Gérard COLLOMB, alors Ministre de l'Intérieur, sur les allers et retours Public/Privé nécessaires dans toute carrière de cadre et l'obligation très récente de mobilité dans le privé à laquelle se sont astreints les Officiers de Gendarmerie, montrent bien que le travail qu'effectue la M2RP est pleinement en phase avec ce qu'il se passe en ce moment dans beaucoup de structures publiques, voire un peu en avance avec ce qu'il se passe dans la Police nationale. Pour les cadres – très clairement –, l'époque n'est plus à la "sédentarisation" fonctionnelle et/ou géographique.

Enfin, le contexte sécuritaire découlant des attentats de 2015 ne doit pas faire oublier que la qualité du service rendu à nos concitoyens ne sortira pas d'une administration dont on aurait "congelé" tous les agents. La fluidité des carrières pour ceux qui le souhaitent (qui représentent quand même une infime minorité) ne peut que concourir à un exhaussement du niveau de performance dans le domaine de la sécurité puisque beaucoup d'anciens policiers rejoignent les rangs de la sécurité privée ou d'autres structures (police municipale, etc...) qui participent à cette co-production de sécurité dont Synergie-Officiers faisait, si je me souviens bien, le thème principal de son congrès en... 2007 !



S-O : Y a-t-il un portrait-robot type du policier qui sollicite la M2RP ?

C.G : Absolument pas. Nos "clients" sont aussi divers que le sont tous les policiers qui composent notre Maison. Non seulement les motivations des uns et des autres sont très variées, mais selon la zone géographique, le type de public et ses attentes diffèrent très sensiblement. En revanche, ce qui est certain, c'est que les exemples de reconversion réussie reposent quasiment tous sur un profil à peu près similaire ; un(e) policier qui a déjà bien réfléchi à son avenir et qui souhaite vivre une transition professionnelle pour construire quelque chose et non pas en ayant pour seul moteur de fuir quelque chose.

Enfin, nos collègues sont réellement surprenants et on n'imagine pas – j'en suis sûr –, même au plus haut niveau de la hiérarchie policière, à quel point la Police regorge de profils atypiques et de talents insoupçonnés. D'ailleurs, les entreprises ne s'y trompent pas et depuis qu'elles ont appris la création de la M2RP, elles ne se privent pas de venir "chasser les talents" dans nos rangs, comme elles le font depuis des décennies avec nos camarades militaires ou nos homologues gendarmes.

Bien sûr, nous n'échappons pas non plus aux collègues "consoméristes" qui testent toutes les structures possibles et imaginables en espérant obtenir ici ce qu'on leur a refusé ailleurs. C'est notamment le cas de nombreux franciliens qui, désespérés de ne pouvoir quitter Paris et sa région rapidement, espèrent pouvoir rejoindre leur région d'origine en "partant dans le privé". Et là, ils se retrouvent confrontés aux réalités d'un marché de l'emploi... particulièrement aride dans certains territoires.

En revanche, pour les ADS qui le souhaitent, ils n'ont aucun mal à trouver du travail en région parisienne car leur expérience de policier est très recherchée par les entreprises de sécurité privée.

Les exigences de qualité dans cet univers en pleine ébullition font que les candidats issus de l'Armée, de la Gendarmerie ou de la Police ont une véritable carte à jouer pour occuper des postes très bien rémunérés en regard du niveau d'études demandé.

Pour les ADS de Province, la donne est beaucoup plus compliquée et nos collègues de la M2RP implantés dans les zones font un véritable travail d'accompagnement et de soutien pour leur permettre de retrouver du travail le plus rapidement possible après la fin de leur contrat.



S-O : Quelle image des policiers les entreprises ont-elles ?

C.G : En trois ans d'exercice de ce métier à la M2RP, j'ai pu voir les entreprises changer de regard à une vitesse stratosphérique. Ce qui me surprend le plus, c'est leur capacité à intégrer de nouveaux éléments puis à faire évoluer leur approche d'un problème donné. Par exemple, une société habituée à recruter chez les militaires et les gendarmes avec une structure à deux corps avait un peu de mal à comprendre l'organisation policière en trois corps. Pour tenter d'identifier qui fait quoi et quelles sont les compétences transférables, elle restait sur des images télévisuelles d'un autre temps, du genre Maigret/Moulin... Notre rôle, à la M2RP, et dans un œcuménisme total, est alors de faire de la pédagogie afin d'aider ces entreprises à identifier le plus finement possible le profil idéal qu'elles appellent de leurs vœux, quel que soit son grade. La M2RP s'enorgueillit d'avoir présenté des CEA, des Officiers ou des Commissaires à des postes qui "collaient" parfaitement à leurs parcours respectifs, à leurs compétences réelles et surtout à leurs aspirations personnelles. La confiance toujours renouvelée que les entreprises nous accordent nous fait penser que nous sommes exactement à la bonne place, avec la bonne approche !

Personne ne sera étonné de savoir quelle est la qualité principale identifiée chez les candidats issus de nos rangs... l'adaptabilité ! C'est bel et bien ce que les entreprises apprécient chez les policiers de tout grade, c'est cette culture de "faire beaucoup avec peu de moyens". Entre les lignes, ce n'est sans doute pas très flatteur pour notre Maison, mais c'est un atout reconnu pour nos collègues !



S-O : Les Officiers de Police ont-ils une carte à jouer dans le monde de l'entreprise ?

C.G : Oui, au même titre que les autres corps, mais... ils ont un petit plus actuellement qui peut les rendre précieux aux yeux de certains recruteurs. Car ce chevauchement incongru entre deux corps (qui ont eux-mêmes très largement évolué dans leurs responsabilités), place les Officiers de Police très exactement à mi-chemin entre savoir-faire opérationnel et expérience du management. Cette polyvalence induit l'adaptabilité, l'autonomie, la souplesse et la rapidité, valeurs essentielles à leurs yeux... et aux nôtres ! Car ça pourrait être la devise de la M2RP. Notre réseau, extrêmement souple et réactif, nous permet de finaliser des candidatures en quelques heures même si l'entreprise et le candidat idéal sont séparés par plusieurs centaines de kilomètres ! En y parvenant, la M2RP montre l'exemple et allèche le chaland en lui donnant un avant-goût de ce qu'il va peut-être avoir au sein de sa société s'il recrute le bon candidat !



SYNERGIE OFFICIERS CFE-COC

VOTRE REPRÉSENTATION SYNERGIE-OFFICIERS À LA CAP NATIONALE DU CORPS DE COMMANDEMENT

Le 12 décembre 2018



Grâce à vos votes, à la confiance que vous nous avez de nouveau témoignée, SYNERGIE-OFFICIERS reste titulaire dans chacun des collèges de la CAP pour défendre les intérêts particuliers de ses mandants :

- ✓ Avancements
- ✓ Mutations
- ✓ Révisions de notations
- ✓ Mutations dérogatoires
- ✓ Gestion du disciplinaire
- ✓ Disponibilité
- ✓ Détachement

Autant de thématiques qui concernent individuellement les Officiers et dont seul un syndicat représentatif peut porter la voix.

LA REPRÉSENTATION SYNERGIE-OFFICIERS

COLLÈGE DES CAPITAINES

TITULAIRE : AUDREY COLIN

SUPPLÉANT : VALÉRY GUEY

COLLÈGE DES COMMANDANTS

TITULAIRE : GAËLLE JAMES

SUPPLÉANT : PATRICE RIBEIRO

COLLÈGE DES COMMANDANTS DIVISIONNAIRES

TITULAIRE : ALAIN ROMANET

SUPPLÉANT : FRÉDÉRIC BISANÇON

SIÉGEANT DANS TOUS LES COMITÉS TECHNIQUES, ULTRA-MAJORITAIRE AU CTM, AU CTRPN (CT POLICE), AU CTI DE LA PRÉFECTURE DE POLICE ET DANS LA QUASI-TOTALITÉ DES CT DÉPARTEMENTAUX, SYNERGIE-OFFICIERS RESTE LE SEUL SYNDICAT DU CORPS DE COMMANDEMENT À AGIR POUR LA DÉFENSE DU CORPS ET DES INTÉRÊTS PARTICULIERS DES OFFICIERS DE POLICE.

MERCI ENCORE POUR VOTRE CONFIANCE

Le Bureau National
SYNERGIE OFFICIERS

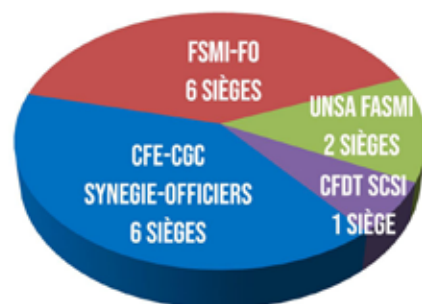
SYNERGIE-OFFICIERS 3 boulevard du Palais 75004 PARIS - 01 40 13 02 85 - www.synergie-officiers.com

**SYNERGIE
OFFICIERS**

REPRÉSENTATION SYNERGIE-OFFICIERS DANS LES COMITÉS TECHNIQUES CENTRAUX

Fort de son appartenance à la confédération CFE-CGC avec ses partenaires historiques, SYNERGIE-OFFICIERS reste le seul syndicat représentatif des Officiers désigné en titulaire dans la majorité des Comités Techniques, en région parisienne et en province.

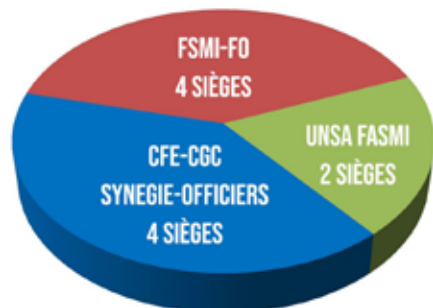
PARCE QUE L'UNION EST UNE FORCE ET PERMET UNE FORTE REPRÉSENTATIVITÉ, SYNERGIE-OFFICIERS EST FIER DE COMMUNIQUER SES RÉSULTATS DANS LES DIFFÉRENTS COMITÉS TECHNIQUES CENTRAUX :



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Présidé par le Ministre de l'Intérieur - 15 sièges

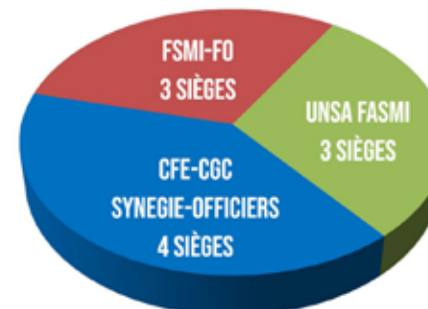
- 1- CFE-CGC SYNERGIE-OFFICIERS : 31.84% - 1 SIÈGE DE TITULAIRE POUR SYNERGIE-OFFICIERS (PATRICE RIBEIRO)
- 2- FSMI-FO : 34.44%
- 3 - UNSA-FASMI-SNIPAT : 15.63%
- 4 - CFDT-SCSI : 9.25%



COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU POLICE NATIONALE

Présidé par le DGPN - 10 sièges

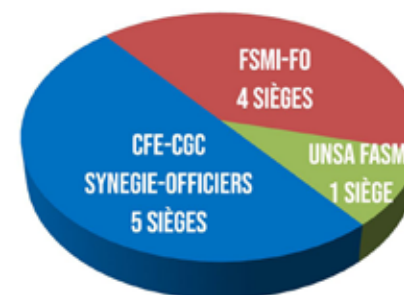
- 1- CFE-CGC SYNERGIE-OFFICIERS : 37.76% - 1 SIÈGE DE TITULAIRE POUR SYNERGIE-OFFICIERS (PATRICE RIBEIRO)
- 2- FSMI-FO : 36.41%
- 3 - UNSA-FASMI-SNIPAT : 15.57%
- 4 - CFDT-SCSI : 5.66% - AUCUN SIÈGE



COMITÉ TECHNIQUE DES SERVICES CENTRAUX DE LA POLICE NATIONALE

Présidé par le DRCPN - 10 sièges

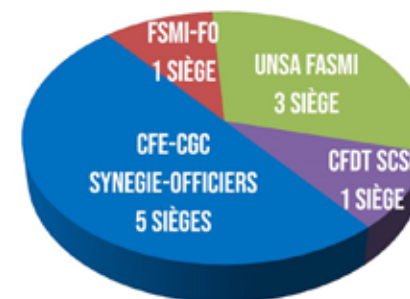
- 1- CFE-CGC SYNERGIE-OFFICIERS : 33.58% - 1 SIÈGE DE SUPPLÉANT POUR SYNERGIE-OFFICIERS
- 2- FSMI-FO : 29.03%
- 3 - UNSA-FASMI-SNIPAT : 29.80%
- 4 - CFDT-SCSI : 7.57% - AUCUN SIÈGE



COMITÉ TECHNIQUE INTERDÉPARTEMENTAL DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

Présidé par le Préfet de Police - 10 sièges

- 1- CFE-CGC SYNERGIE-OFFICIERS : 44.29% - 1 SIÈGE DE TITULAIRE POUR SYNERGIE-OFFICIERS (PATRICE RIBEIRO)
- 2- FSMI-FO : 35.32%
- 3 - UNSA-FASMI-SNIPAT : 10.68%
- 4 - CFDT-SCSI : 4.47% - AUCUN SIÈGE



COMITÉ TECHNIQUE DGSI

Présidé par le DGSI - 10 sièges

- 1- CFE-CGC SYNERGIE-OFFICIERS : 40.97% - 1 SIÈGE DE TITULAIRE POUR SYNERGIE-OFFICIERS
- 2- FSMI-FO : 14.40%
- 3 - UNSA-FASMI-SNIPAT : 29.32%
- 4 - CFDT-SCSI : 15.29%

SYNERGIE-OFFICIERS, ACTEUR DU PARCOURS INDIVIDUEL DES OFFICIERS AVEC SA REPRÉSENTATION EN CAP À CHAQUE GRADE, RESTE AINSI UN ACTEUR « POLITIQUE » MAJEUR AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR LA DÉFENSE DU CORPS.

ENCORE MERCI À TOUS.

LU pour vous



DANS UNE TRIBUNE AU PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE, PATRICE RIBEIRO, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT DE POLICE SYNERGIE-OFFICIERS, S'INDIGNE DES VIOLENCES ENVERS LES FORCES DE L'ORDRE ET APPELLE À DAVANTAGE DE RESPECT ET DE CONFIANCE ENVERS ELLES.

« Nous n'avons pas à payer le prix de votre colère, fût-elle légitime »

« Sans épiloguer sur la notion désormais dévoyée de réfractaires, il n'est pas usurpé d'affirmer que le rapport des Français à l'autorité et à ses représentants n'a jamais été simple.

La police participe par l'essence de sa fonction à la représentation du pouvoir. Mais elle ne peut pas

être réduite à cela. Du combat quotidien contre la délinquance, la sédition de quartiers entiers livrés aux bandes et au séparatisme religieux, la présence des policiers est le dernier rempart contre l'arbitraire et l'ensauvagement de notre société. Les femmes et les hommes qui s'investissent chaque jour au service de nos concitoyens,

surtout les plus vulnérables, exposent leur intégrité physique pour que tout le monde puisse cohabiter en paix.

Le vivre-ensemble célébré à tort et à travers par les bobos des cercles privilégiés des fabricants d'opinion n'est qu'une vaste fumisterie sans la sédimentation du socle républicain dont nous sommes les derniers représentants dans les territoires perdus de la République.



Nous avons été fêtés, adulés après Charlie Hebdo. Nous avons payé un lourd tribut : nous avons été en première ligne contre le terrorisme. Pourtant, aujourd'hui, nous sommes frappés, dénigrés, stigmatisés, assassinés. Ceux qui haïssent la France et ses valeurs nous ont prioritairement en ligne de mire. Nos blessés et nos morts sont à votre image : ils n'ont ni religion, ni couleur de peau, ni orientation sexuelle. Ils sont la diversité et la richesse de ce pays. Ce qui fait sa force et son génie.



Pour nous, la mission passe avant tout : paix publique, investigation, contrôle transfrontière, renseignement, sécurité routière... Nous nous y consacrons avec abnégation, discernement et une profonde humanité. Nos émoluments ne nous permettent pas de nous ranger aux côtés des privilégiés et des puissants. Derrière chaque uniforme, il y a une femme ou un homme que vous côtoyez chaque jour sans le savoir. Nous sommes votre voisin, votre ami, votre famille, vos compagnons d'infortune dans la queue au supermarché ou dans les transports en commun...



Les revendications légitimes que vous manifestez depuis des semaines et que nous pouvons comprendre parce que nous-mêmes avons vécu avec injustice l'amputation de notre pouvoir d'achat ne peuvent excuser que nous payions le prix de la colère qui s'exprime. Un lent glissement vers le consentement puis l'inclination à la violence a émaillé les mouvements de foule depuis un mois. Des policiers ont été agressés, roués de coups, lynchés, livrés à la vindicte depuis des semaines. Pour autant, chaque centimètre de rue perdu au profit des casseurs l'est au détriment de votre sécurité et de celle des vôtres. Le grégarisme n'est pas une excuse. Chacun est responsable de ses actes.



Des mouvements extrémistes tentent de récupérer les manifestations ou, de manière encore plus fétide et sordide, de jeter des adolescents à l'émeute en promouvant la haine du flic, en espérant une bavure dont l'absence de survenance est la preuve éclatante du grand professionnalisme des policiers.

Il ne nous appartient pas de juger du bien ou du mal-fondé de la politique du gouvernement. Nous ne sommes pas ses gardiens, nous sommes les vôtres. La République est notre bien commun. Ce sont les mêmes policiers du Bataclan aux barrages de CRS en passant par Strasbourg cette semaine. Nous avons besoin de votre confiance et de votre soutien pour nous lever chaque matin en ayant conscience de ce que nous sommes susceptibles de sacrifier. »

SOURCE :
LE PARISIEN
AUJOURD'HUI EN FRANCE
ÉDITION DU 18/12/2018

INTÉRIALE

INTÉRIALE
PROTECTION

*Complétez votre couverture
prévoyance pour être protégé
dans toutes vos missions
professionnelles
et dans votre vie privée*

Parce que vos métiers peuvent être à risque, et qu'un accident peut tout aussi bien survenir dans votre vie personnelle (activités sportives notamment), Intériale a créé Intériale Protection, une offre complète et sur mesure, valable 24h/24 et 7j/7 dans le monde entier.

- Capitaux élevés versés en cas de décès et d'invalidité, liés à un accident ou à une maladie.
- Rente éducation pour vos enfants.
- Protection en cas d'hospitalisation.

Pour connaître le détail des formules proposées, rendez-vous sur :

www.interiale.fr

ou contactez votre conseiller.

Intériale – Siège social: 32, rue Blanche, 75009 Paris – www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
numéro SIREN 775 685 365



Connaissez-vous vraiment la Police ? Découvrez l'histoire contemporaine et populaire de cette institution au travers de ses témoignages, uniformes, matériels et véhicules. Grâce à nos partenaires de l'Amicale Police et Patrimoine, vous retrouverez désormais dans chaque numéro du Trait d'Union une chronique historique pour mieux comprendre la maison Police.

SOUVENONS-NOUS :
Les Hirondelles

Cape au vent et casquette sur la tête, les premières "hirondelles", les agents de police à vélo, apparaissent en 1900 à la demande du préfet de Police Louis LEPINE, pour assurer une surveillance de nuit dans les quartiers de Paris.

Premier moyen de déplacement rapide, avant la généralisation des voitures, il conférait aux policiers une discrétion qui surprenait le malfaiteur.

Devant le succès, dès 1901, sont créées des brigades cyclistes, trois par arrondissement de la capitale. Chaque brigade est composée de quatre hommes. Ils travaillaient autant de jour que de nuit. En dehors

des patrouilles, ils servaient également au transport de plis dans les commissariats limitrophes.

Jusqu'à la fin de la Police municipale, en 1966, les agents cyclistes achetaient le vélo de leur choix dont ils restaient propriétaires. Ils recevaient une prime d'achat, puis d'entretien.

Les candidats étaient formés à l'école pratique des gardiens cyclistes pour intervenir sur des missions de surveillance et d'intervention.

En 1950, il y avait **2 819** hirondelles à PARIS et **2 644** en banlieue.

Puis, avec l'arrivée des moyens mobiles (2 roues à moteur), leur nombre a diminué jusqu'à leur disparition, en 1984.

On leur a donné le surnom d'hirondelle à cause de leur cape pèlerine flottant au vent, mais également parce que leur véhicule était de la marque "Hirondelle".





Un petit retour sur ce moyen emblématique de déplacement de nos collègues à moustache : la bicyclette sous sa forme connue a été créée en 1884 par l'Anglais John STARLEY qui conçut la transmission par chaîne et freins à l'avant ; Étienne MIMIARD reprit le concept en créant la marque HIRONDELLE, en même temps que naissait MANUFRANCE.

Les vélos étaient équipés de selles de grande qualité de la marque "Idéale" ; quant à l'indispensable sonnette, elle était siglée "Sûreté nationale", comme le sifflet.

L'histoire ayant fâcheusement tendance à se répéter, on a vu réapparaître, dans les années 90, des escouades cyclistes s'intégrant dans la nouvelle police de proximité. Mais nos hirondelles ne faisant plus le printemps, elles s'étaient envolées depuis longtemps.

À noter qu'une bicyclette "Hirondelle" apparaît dans le film "le Dernier empereur". Jean GABIN y fait, quant à lui, allusion au début des "Vieux de la vieille".



À notre connaissance, il n'existe pas de plainte connue sur ces hirondelles de l'époque. Nous avons juste relevé la chanson du groupe "entre 2 caisses" :

Les flics en vélo
Sont plus rigolos
Que les ceusses en autocar
Car ils suent et ils peinent
Ils s'prennent dans la chaîne
Les ourlets de leurs falzars



Aimons le flic en bécane
Qu'a toujours une rustine
Pour vous stopper les larmes
Aimons le flic sans voiture
Lui dont la gabardine
Vous sert de couverture

Les flics à sonnette
Sont bien plus poètes
Que les ceusses à gyrophare
Car z'ont pas b'soin d'pinpon

Enfin, notons que l'Amicale Police et Patrimoine possède deux authentiques vélos Hirondelle. Pour en savoir plus, vous pouvez-vous rendre sur le site internet de l'Amicale Police Patrimoine : <http://www.amicale-police-patrimoine.fr>

Dominique CHAGROT
Président de l'Amicale Police et Patrimoine

PARADIS LATIN®

Cabaret

« Offre Spéciale Synergie Officiers »
-50% pour toute réservation jusqu'au 30 décembre 2018
- Veuillez spécifier lors de la réservation le code « synergiepl » -

Sur présentation de la carte du syndicat en cours de validité.

Création - Tékton Création

FLASHEZ-MOI

Cabaret, Rive Gauche, Paris.

28 rue Cardinal Lemoine 75005 Paris - Réservation : 01-43 25 28 28
www.paradislatin.com - paradislatin@paradislatin.com

Le mot du trésorier

Au seuil de cette nouvelle année, je me tourne vers toi afin de solliciter ta contribution pour 2019.

Tu constateras sur le bulletin d'adhésion, que les montants des cotisations sont inchangés par rapport à l'année dernière.

Pour ta bonne information, je porte à ta connaissance le fait que **la cotisation syndicale est toujours déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant** (exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : lieutenant 28 €, capitaine 38 €, commandant 46 €).

Je te rappelle que le règlement de ta cotisation avant le 31 mars te confère automatiquement une prestation d'assurance décès via un contrat groupe souscrit par **SYNERGIE-OFFICIERS**.

Par ailleurs, à compter du mois de janvier, tu trouveras sur notre site internet un nouveau formulaire qui te permettra, ce tout au long de l'année, de nous communiquer directement tes éventuelles modifications de coordonnées en cas de changement d'adresse ou d'affectation.

Ce formulaire une fois renseigné est à retourner directement au siège par voie postale ou courriel au format PDF sur la boîte mail : bureau.national@synergie-officiers.com

Je t'adresse, ainsi qu'à tous ceux qui te sont chers, mes vœux les plus chaleureux de santé, bonheur et prospérité pour 2019.

Syndicalement vôtre.

Benoît EBEL
Trésorier National



BULLETIN D'ADHESION 2019



MATRICULE : _____ **N O M :** _____ **PRENOM :** _____

Grade : _____ **Date de naissance :** _____

Date de nomination : _____ **Adresse domicile :** _____

Direction : _____

Service d'affectation : _____ **Portable :** _____

Adresse professionnelle : _____

Téléphone : _____

RECEVEZ NOS PUBLICATIONS

E-mail prof. : _____

E-mail personnel : _____

GRADES	COTISATION (1) SYNERGIE- OFFICIERS	COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC	Règlement par prélèvement automatique	
			(1)	(2)
Elève	10 €	---	---	---
Stagiaire	15 €	85 €	---	---
LIEUTENANT	85 €	155 €	7,60 €	13,40 €
CAPITAINE	115 €	185 €	10,10 €	15,90 €
COMMANDANT	140 €	210 €	12,20 €	18,00 €
COMMANDANT DIVISIONNAIRE & DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	160 €	230 €	13,85 €	19,70 €
Retraité	50 €	110 €	4,60 €	9,50 €
Veuve	15 €	---	---	---

NOTA : la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66% de son montant.
Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : Lieutenant 26 €, Capitaine 38 €, Commandant 46 €.

La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent, (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, à jour de cotisation au 31 mars, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

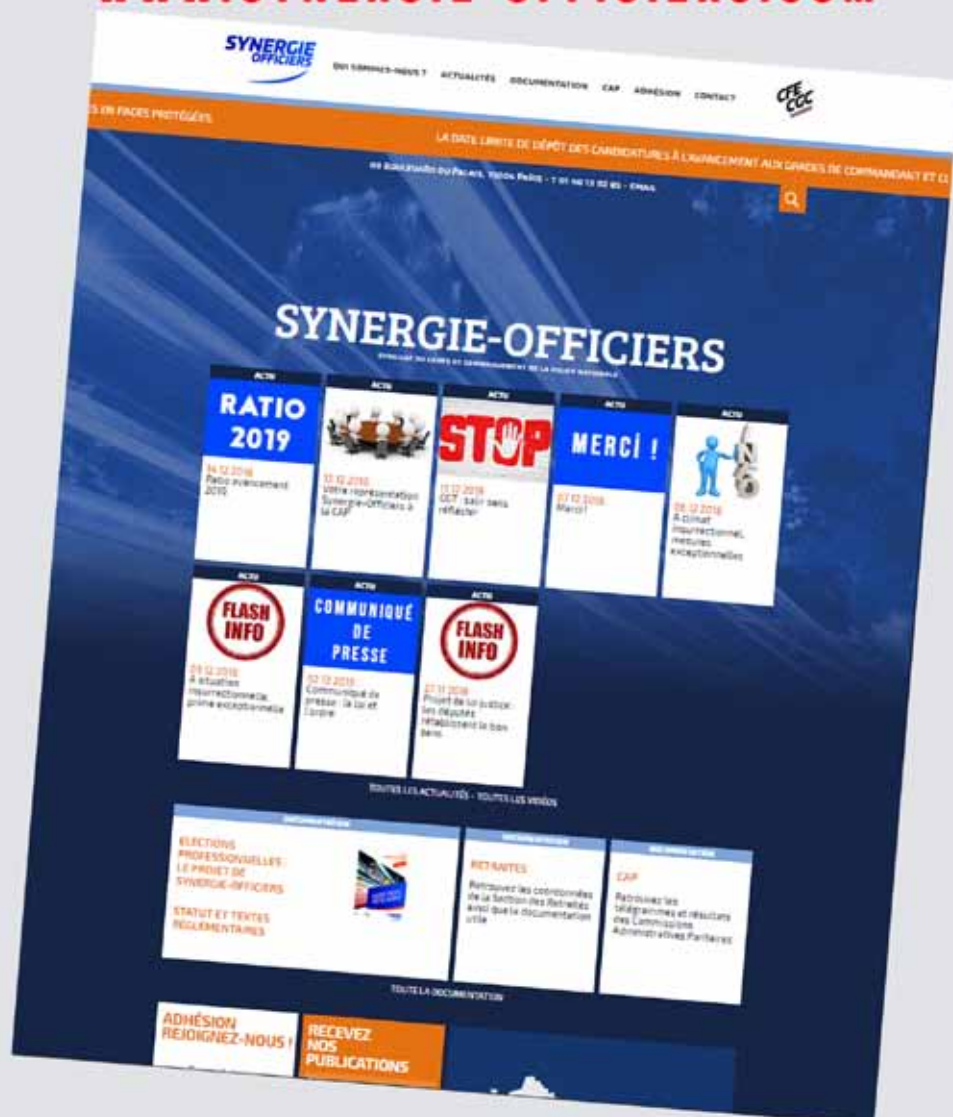
Le prélèvement automatique : Joindre une autorisation de prélèvement SEPA datée et signée accompagnée d'un RIB.
Les sommes indiquées, sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 15 janvier.
Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction.
Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1^{er} prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.

Fait à _____ Le _____ Signature _____

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DES OFFICIERS
SUR NOTRE SITE INTERNET**

WWW.SYNERGIE-OFFICIERS.COM



SYNERGIE-OFFICIERS

03 boulevard du palais 75004 PARIS

01-40-13-02-85

bureau.national@synergie-officiers.com